

**ECHANTILLONNAGE PRODUITS DECO VAHINE**  
**« Mes échantillons déco ! »**  
**Du 9 avril au 30 juin 2014 inclus.**

Règlement de l'opération d'échantillonnage.

Vous trouverez ci-dessous les règles applicables à cette opération. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation à l'opération. En Participant, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site.

**ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE**

La société MC CORMICK, dont le siège social est situé 315 rue Marcel Demonque 84 917 Avignon Cedex 9, ci-après la « Société Organisatrice », organise du mercredi 9 avril 2014 à 16h au lundi 30 juin 2014 à 16h inclus une opération d'échantillonnage de produits déco Vahiné. Des liens annonçant le jeu-concours pourront être présents sur des sites partenaires de la Société Organisatrice. Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

**ARTICLE 2 : ACCES AU SITE DEFINITIONS**

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :  
**« Opération d'Echantillonnage »** : la présente opération en ligne intitulée « Mes échantillons déco ! ».

**« Participant »** ou **« vous »** : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe à l'opération;

**« Page Facebook »** : Page Facebook accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.facebook.com/VAHINE>

**« Société organisatrice »** ou **« nous »** : La société MC CORMICK.

**ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION A L'OPERATION**

Cet opération est ouverte à toute personne physique majeure ayant accès au réseau Internet, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la société organisatrice, les membres de leur famille, toute société ayant participé à la mise en place de l'opération, ainsi que la SCP - Chezeaubernard – Uzel - Reynaud – Bouverot - Chezeaubernard, Huissiers de Justice associés, 12, Avenue Burdeau, CS 30126, 69250 NEUVILLE SUR SAONE, et ce, de manière directe ou indirecte.

La société organisatrice n'acceptera qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse email, même adresse postale). Toute(s) inscription(s) avec des adresses multiples pourra(ont) être annulé(es) ou supprimé(es) par la Société Organisatrice le cas échéant. Cette annulation pourra entraîner l'annulation des gains des participants s'il y a lieu.

Chaque Participant déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement complet et les principes de l'opération. La participation se fait exclusivement par internet. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, voie électronique ou postale ne pourra être prise en compte.

Pour participer à l'opération, l'internaute doit compléter les étapes suivantes :

**Etape 1 : Accéder à l'opération**

- Etre titulaire d'un compte utilisateur sur le site internet facebook.com.
- Se rendre sur le site <http://www.facebook.com/VAHINE> et cliquer sur « J'aime » si le Participant n'est pas déjà fan de la page.

- Se rendre sur l'onglet « Mes échantillons Déco » à partir de la page (pendant la durée de l'Opération) ;
- Cliquer sur « Autoriser », le Participant accepte ainsi la Société Organisatrice à accéder aux informations de base disponibles sur le profil Facebook du Participant.
- Accéder ensuite au formulaire d'inscription en cliquant sur « Je m'inscris ! ».

### **Etape 2 : Remplir le formulaire et s'inscrire**

Après avoir cliqué sur « Je m'inscris ! », les participants devront compléter le formulaire obligatoire pour la prise en compte de la demande d'échantillon en renseignant les champs suivants notamment les champs obligatoires (indiqués par l'icône \*) :

M ou Mme\*

Nom\*

Prénom\*

Email\*

Adresse\*

Code Postal\*

Ville\*

Pays\*

Le Participant valide le jeu en cochant la case « J'ai lu et j'accepte le règlement » \*.

Le Participant accepte de recevoir ou non par email la newsletter de Vahiné.

Le participant accepte ou non de recevoir les alertes desserts de Vahiné.

Je publie l'opération d'échantillonnage sur mon mur facebook !

Votre inscription ne sera validée qu'une fois le formulaire d'inscription complété.

Vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Il en ira de même en cas de multi-inscriptions. Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les coordonnées postales, téléphoniques ou électroniques ne correspondent pas à celles du ou des gagnants ou sont erronées ou si le ou les gagnants devaient être momentanément injoignables ou indisponibles. Dans ces différents cas, la Société Organisatrice ne sera pas tenue d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le ou les gagnants indisponibles ou injoignables, lesquels dans ce cas ne recevront pas leur(s) lot(s) et ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité.

La Société Organisatrice n'accepte qu'une seule participation par foyer (même nom ou même email ou même adresse postale).

La société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et /ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

### **ARTICLE 4 : LES ECHANTILLONS**

Cette opération d'échantillonnage en ligne met à disposition au total 3000 échantillons de produits déco Vahiné (pendant toute la période de l'opération) :

#### **\*3000 échantillons Vahiné dont :**

- 250 crayons pâtisseries blancs Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 1,95€.

- 250 crayons pâtisseries roses Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 1,95€.
- 250 crayons pâtisseries goût chocolat noisette Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 1,95€.
- 250 bâchettes de pâte à sucre noire Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 3,49€.
- 250 bâchettes de pâte à sucre blanche Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 3,49€.
- 250 bâchettes de pâte à sucre verte Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 3,49€.
- 250 bâchettes de pâte à sucre rouge Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 3,49€.
- 250 sachets de roses en sucre Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 2,90€.
- 250 sachets de fleurs en sucre Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 2,90€.
- 250 blisters de perles argentées Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 2,90€.
- 250 blisters de perles ivoires Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 2,90€.
- 250 sachets de préparation pour cupcakes Vahiné d'une valeur commerciale indicative unitaire de 2,49€.

Les gagnants seront tirés au sort sous une semaine suivant la fin de l'opération. Il y a en tout 3000 produits donc 3000 gagnants. Les gagnants recevront 1 échantillon sur les 12 produits à disposition. Le gagnant ne pourra pas choisir parmi les 12 produits, il recevra son échantillon au hasard.

Les gagnants recevront leur échantillon dans un délai d'environ 6 à 8 semaines à dater de la fin de l'opération. Les échantillons ne peuvent en aucun cas être échangés à la demande des participants contre leur valeur en espèces ni être remplacés par un autre bien. Les échantillons sont attribués nominativement et ne peuvent être cédés à des tiers.

La Société Organisatrice est susceptible de modifier ou de remplacer le(s) échantillons par une autre dotation de valeur équivalente, en cas de force majeure ou de cas fortuit sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents qui pourraient survenir lors de la jouissance de la dotation attribuée. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable du mauvais acheminement des courriers et/ou des dotations par la Poste. Si le(s) lot(s) annoncé(s) ne pouva(en)t être livré(s) par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture du (des) lot(s) par les partenaires de la Société Organisatrice, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourra être réclamé. En tout état de cause, ces lots ne pourront être ni échangés, ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au jeu.

#### **ARTICLE 5 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais de connexion Internet relatifs à la participation et/ou à la consultation du règlement restent à la charge du participant.

#### **ARTICLE 6 - DROITS DE VERIFICATION DE LA SOCIETE MC CORMICK**

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domicile, ou leur non appartenance à l'une des sociétés organisatrices. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée ou toute appartenance à l'une des sociétés organisatrices entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE**

Aucune contestation ni réclamation intervenant après la clôture du jeu-concours ne pourra être admise. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant le jeu-concours.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, le présent jeu-concours devait être écourté, prolongé, modifié, reporté ou annulé.

Tout litige concernant le jeu-concours, l'interprétation du présent règlement, son application, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice. Leurs décisions seront sans appel.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 8. DECHARGE DE RESPONSABILITE DE FACEBOOK**

Les participants sont informés que la participation n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations communiquées par les Participants sont fournies à MC CORMICK et non à Facebook. Les informations recueillies ne seront utilisées par MC CORMICK que dans les conditions définies dans l'article 9 du présent règlement.

En outre, Facebook se dégage de toutes responsabilités liées aux dommages, pertes et dépenses de toutes sortes concernant toutes éventuelles réclamations. En acceptant ce règlement, tous les Participants libèrent Facebook de toutes responsabilités.

## **ARTICLE 09 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite à l'adresse du Jeu : MC CORMICK – Service consommateurs, 315 rue Marcel Demonque 84 917 Avignon Cedex 9. Ces données sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

## **ARTICLE 10 - DEPOT LÉGAL**

Le règlement complet du jeu est déposé à la SCP - Chezeaubernard – Uzel - Reynaud – Bouverot - Chezeaubernard, Huissiers de Justice associés, 12, Avenue Burdeau, CS 30126, 69250 NEUVILLE SUR SAONE et le règlement de jeu est disponible sur la page dédiée au jeu.

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur la page Facebook et le Site internet ([www.vahine.fr](http://www.vahine.fr)) votre nom, prénom et éventuellement votre photo pendant une durée d'un an.